

Rassemblement mairie de Lens

07/10/2026

Intervention au nom du collectif Urgence Palestine bassin miner 62

Bonjour à toutes et tous.

Avant d'entrer de plain-pied dans ce qui fait l'objet de notre rassemblement ce soir, il nous semble important d'évoquer le contexte de colère sociale qui agite les lycéennes et lycéens, et plus largement la jeunesse de notre pays. Nos organisations sont bien sûr complètement solidaires de leurs revendications légitimes, et condamnent avec la plus grande vigueur la brutale répression dont ils et elles sont l'objet, et qui, ici à Lens au lycée Béhal, a cruellement mutilé un jeune.

Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour une adresse au bureau municipal de la ville de Lens, que nous sollicitons pour mettre à l'honneur le drapeau universel de l'ONU qui symbolise la paix dans son lien étroit avec la défense du droit international. Notre collectif, principalement voué à la défense de la cause palestinienne, ne peut ignorer les multiples entorses au droit des peuples aux quatre coins de la planète, constituant autant de menaces pour la paix mondiale. Aussi proposons-nous par cette démarche unitaire, de revenir à quelques fondamentaux. Car il ne saurait y avoir de paix durable sans justice, ni de justice sans une reconnaissance mutuelle d'un droit international dont la fragile Organisation des Nations Unies est la gardienne depuis plus de 80 ans, organisation qui devrait être le porte-voix de l'ensemble des peuples à égalité se respectant tous entre eux.

C'est donc « le droit international » qui est au cœur de notre démarche. Nous n'ignorons pas les controverses qui l'entourent. Pour les uns, il se contente de traduire les intérêts des puissances dominantes ; pour les autres, il protège les États les plus faibles. Pour autant, il demeure un langage commun indispensable au bon fonctionnement des relations internationales, en particulier pour coopérer et régler des conflits. C'est enfin une « boussole » indiquant ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

Depuis le tournant des années 2000, les violations du droit international se multiplient sur tous les continents. Plus grave, la pertinence de normes internationales communes est remise en question. C'est ainsi que, en janvier de cette année, Donald Trump affirme sans ambage « *Je n'ai pas besoin du droit international* ». Le même Donald Trump, avec Benyamin Netanyahu, s'emploie à affaiblir les Nations-Unies. C'est en ce sens qu'il nous paraît important de mettre à l'honneur le drapeau de l'ONU.

Puisque nous insistons sur le droit international, puisque nous en évoquons les violations, permettez-nous de nous référer **aux mots** du droit international. Nous voudrions en retenir 6 :

1. **Blocus** : c'est une opération militaire visant à empêcher ou bloquer le passage des personnes et des marchandises, nourriture, médicaments, carburant, vers ou depuis un territoire.
2. **Crime de guerre** : c'est la violation des règles de la guerre, définies par les Conventions de Genève, aujourd'hui adoptées par 196 pays. On parle de « crime de guerre » lorsque des personnes qui ne combattent pas ou plus, sont attaquées délibérément, comme les civils, dont des enfants ou des soignants, ou encore les blessés.
3. **Crime contre l'humanité** : ce sont des actes d'une violence extrême, meurtres, torture, déplacements forcés de population, violences sexuelles, persécution, disparition forcée, apartheid, actes commis lors d'une attaque généralisée ou systématique contre une population civile.

Le LAG

4. **Génocide** : c'est un crime commis avec l'intention de détruire totalement ou en partie , un groupe national, ethnique ou religieux. Cela inclut notamment les meurtres, mais aussi le fait d'imposer intentionnellement des conditions de vie telles la famine ou des privations extrêmes, qui entraînent la destruction de ce groupe ou la restriction des naissances.
5. **Occupation** : c'est la situation où un territoire est de fait placé sous le contrôle de l'armée d'un État étranger, sans l'accord de la population locale.
6. **Siège** : c'est une tactique de guerre consistant pour des forces armées à encercler et isoler totalement une zone ou une ville pour empêcher tout ravitaillement, en eau, nourriture, électricité, et à organiser des attaques afin d'anéantir toute résistance.

Avec ces **mots** du droit international, chacune et chacun pourra, malheureusement sans difficulté, se référer à des situations internationales concrètes.

Pour terminer cette allocution, et nous remettre dans la perspective de l'ONU, et d'un droit international fondé sur un langage et des normes communes, nous voudrions évoquer les 3 points suivants :

1. nous ne nous laissons pas abuser par le concept fallacieux de « *légitime défense préventive* » que cherchent par exemple à imposer Washington et Tel Aviv pour justifier leurs violations du droit international, à Gaza, en Iran et au Venezuela.
2. Il nous semble important de redonner tout leur poids aux résolutions de l'assemblée générale des Nations unies, et notamment celles qui sont adoptées à une écrasante majorité. Par exemple celles, comme chaque année depuis 33 ans, qui demandent la levée du blocus économique imposé par les États-Unis à Cuba. Aujourd'hui, en 2026, ce blocus est sans précédent et les populations les plus vulnérables en sont les premières victimes.
3. Enfin, on ne peut conclure qu'en rappelant notre attachement à la paix. Remplacer le droit international par la force brute ne peut être une boussole, d'autant que les résultats en sont peu probants, en témoignent l'enlèvement de la Russie en Ukraine et l'échec israélo-américain en Iran.